



## SISE Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2014-06

18 décembre 2014

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).  
<http://www.bazl.admin.ch/org/organisation/index.html?lang=fr>

**Exigences légales :** Une « Newsletter » spéciale sera diffusée prochainement concernant le nouveau code SPX/RA.

**Formation et cours :** Le cours de remise à niveau se déroulera l'année prochaine sous forme d'enseignement en ligne. Il devrait être accessible à partir d'avril sur la plate-forme de 2assistU ([www.2assistu.ch](http://www.2assistu.ch)).

**Nouveaux documents :** La nouvelle version du NASP a été envoyée début novembre. Chaque responsable de la sûreté a en principe reçu le CD ROM et le mot de passe par courrier séparé. Si tel ne devait pas être le cas, prière de contacter les inspecteurs de l'OFAC compétents.

Une nouvelle version du programme de sûreté sera adressée à la mi-janvier aux responsables de la sûreté des agents habilités. Si tel ne devait pas être le cas, prière de s'adresser d'ici le 15 février 2015 aux inspecteurs de l'OFAC compétents pour en obtenir un exemplaire.

**Retour d'expérience :** L'OFAC a mis en service un nouveau logiciel de suivi des inspections. Baptisé OAS, il sera utilisé notamment dans le cadre du prochain renouvellement de la certification des agents habilités au printemps 2015. Les rapports d'inspection restent rédigés en anglais et seront adressés par courrier électronique. En revanche, ils ne seront plus signés. Une mention à ce propos figurera sur les rapports.

En janvier, février et mars 2015, l'OFAC renouvellera la certification des entreprises dont le certificat expire en 2015. L'OFAC contactera les entreprises concernées dans les deux premiers mois de l'année afin de convenir des dates d'inspection.

Certaines entreprises exploitant plusieurs établissements en Suisse ont désigné une personne pour traiter de manière centralisée les programmes de sûreté de l'ensemble de leurs établissements. L'OFAC attend que ces administrateurs suivent dès 2015 la formation de responsable de la sûreté. Les responsables de la sûreté titulaires restent néanmoins responsables vis-à-vis de l'OFAC pour l'établissement placé sous leur supervision.

**Divers :** Les inspecteurs de la sûreté du fret ont réalisé pas moins de 106 inspections en 2014 auprès d'agents habilités. Le bilan est tout à fait positif, ce que l'OFAC attribue aux cours annuels de remise à

niveau obligatoires mis sur pied avec le concours d'une firme externe. De même, le fait que les responsables de la sûreté soient désormais épaulés par un suppléant a également porté ses fruits ; en témoigne le recul du nombre de statuts retirés pour vacance du poste de responsable de la sûreté.

Une délégation de l'équivalent allemand de l'OFAC a effectué une visite de travail auprès du service de la sûreté du fret de l'OFAC. Il a été notamment question, lors de cette rencontre, de sûreté de la chaîne logistique et de coopération entre les autorités. Cet échange d'expériences est appelé à se renouveler dans le but de coordonner les processus de traitement du fret transfrontaliers.

**Contact :**

[holger.caspari@bazl.admin.ch](mailto:holger.caspari@bazl.admin.ch)

[jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch](mailto:jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch)

**Office fédéral de l'aviation civile**

Adresse postale : **CH-3003 Berne**

Siège : Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen

Tél. +41 58 465 80 39/40, fax +41 58 465 80 32

[www.bazl.admin.ch](http://www.bazl.admin.ch)

certifié ISO 9001